

AOÛT / 2026

AXE NORD



AVEC L'UNSA DES RÉSULTATS EN VEUX-TU... EN VOILA !!

Une délégation UNSA-Ferroviaire a été reçue ce mardi 11 août 2026 par la direction de l'axe Nord afin d'aborder les risques pour la santé dont sont exposés les salariés



Ces derniers ayant fait état de la présence de divers nuisibles au sein de l'escale et la vente. C'est une énième alerte sur le site de Lille Flandres et Lille Europe.

OBJECTIF DE L'UNSA-FERROVIAIRE

Lors de notre demande de concertation immédiate (DCI), l'objectif était d'obtenir de la direction de véritables actions de protection.

Après avoir porté les éléments factuels et rappelé les obligations de l'employeur voici ce que votre syndicat UNSA a obtenu.



**L'UNSA,
UN SYNDICAT FAIT POUR TOI !**

VOICI CE QUE L'UNSA A OBTENU



LA DIRECTION S'ENGAGE, DÈS CETTE SEMAINE, À :

- #1** Maintenir isolée la zone infestée jusqu'à la réalisation du traitement et des opérations nécessaires, afin de limiter tout risque de propagation. En attendant, les équipements professionnels seront transférés dans le bureau du DPX Escale.
- #2** Faire une demande d'intervention auprès d'ABE afin de réaliser un traitement adapté de la zone infestée ainsi que le nettoyage et le traitement des fauteuils, équipements et mobiliers concernés, en fonction de la situation constatée et des préconisations des professionnels compétents.
- #3** Mettre en place provisoirement une armoire fermée permettant de sécuriser le rangement des équipements de travail, dans l'attente de la mise en place d'une solution pérenne et adaptée.
- #4** Réaliser une communication auprès des agents afin de rappeler les règles sanitaires et la procédure à appliquer en cas de suspicion ou de présence de nuisibles (punaises, puces, rongeurs, insectes, etc.), notamment en matière de signalement, de manipulation et de nettoyage.
- #5** Rappeler aux agents et à l'encadrement les consignes relatives à l'isolement et à la réintégration des zones traitées ainsi que les comportements à adopter en cas de présence de nuisibles.

CONCERNANT LE NON-RESPECT DE LA ZONE DE CONFINEMENT, LA DIRECTION RAPPELLE QUE LES CONSIGNES DONNÉES PAR L'ASTREINTE ET L'ENCADREMENT DOIVENT ÊTRE RESPECTÉES. ELLE INDIQUE QU'UN RAPPEL SERA EFFECTUÉ AUPRÈS DE L'ENCADREMENT ET DES AGENTS AFIN DE GARANTIR LE RESPECT DES MESURES D'ISOLEMENT.



**L'UNSA,
UN SYNDICAT FAIT POUR TOI !**

UR NORD-PAS-DE-CALAIS

25, BD JEAN-BAPTISTE LEBAS – BP 90789 – 59034 LILLE CEDEX 03 59 01 69 17
UR.LILLE@UNSA-FERROVIAIRE.ORG